

PJ4 1/2 arrêté N°106.20 PC RELATIF AU PROJET D'EXTENSION DE LA FOURRIÈRE
ET REHABILITATION DU REFUGE DU TAMP

ARRETE N° 106.20

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier
Déposée le 20/06/2019	Complet le 02/03/2020	N° PC 974422 19 A0360
Avis de dépôt affiché le 20/06/2019		
Par :	CASUD Représentée par Monsieur le Président, André THIEN AH KOON	Surface de plancher autorisée : 305 m²
Demeurant à :	379 Rue Hubert Delisle 97430 LE TAMPON	
Représentée par :		Destination : Service public ou d'intérêt collectif
Pour :	<u>Travaux sur construction existante :</u> Réhabilitation du refuge et Extension de la fourrière	
Sur un terrain sis au :	Chemin de la Bergerie	
Référencé :	CM 745 (partie), CM 746, CM 1002	
Zone PLU :	A	

LE MAIRE

VU la demande de permis de construire susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 décembre 2018,

VU le récépissé de dépôt N° A-9-G0BWCFQYT d'un dossier au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement délivré par le Sous-Préfet de Saint-Pierre en date du 05/09/2019,

VU l'avis Favorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 04/12/2019,

VU l'avis Favorable de l'Agence Régionale de Santé - Service Environnement-Santé - en date du 27/09/2019,

VU l'avis Réputé Favorable de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Service de l'Alimentation - Mission ICPE élevage et IAA - consultée le 05/09/2019,

VU l'avis Réputé Favorable de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) - Section d'Inspection du Travail consultée le 05/09/2019,

.../...

ARRETE

Article 1 - Le Permis de Construire EST ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2 - Le bénéficiaire est tenu à l'exécution des prescriptions particulières suivantes imposées par :

- La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 04/12/2019 (Cf. lettre du 04/12/2019, ci-jointe).
- L'Agence Régionale de Santé - Service Environnement-Santé (Cf. lettre n° 2766/ARS/SE du 27/09/2019, ci-jointe).

Article 3 - Le bénéficiaire est également tenu à l'exécution des prescriptions suivantes :

- L'extension éventuelle des réseaux (eau potable, électricité, ...) reste à la charge exclusive du pétitionnaire.
- Les dispositions de l'article A 11.7 du règlement du Plan Local d'Urbanisme devront être rigoureusement respectées en ce qui concerne la clôture envisagée.
- Avant tout début des travaux, le pétitionnaire devra prendre l'attache de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) - Service Alimentation - Mission ICPE élevage et IAA afin de déterminer les dispositions à prendre au regard de la législation régissant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
- Avant tout début des travaux, le pétitionnaire devra prendre l'attache de la Direction Voirie, Energie et Logistique (Service Voirie) de la Municipalité afin de déterminer les dispositions à prendre concernant l'accès et l'aménagement des abords de l'opération.
- Avant tout début des travaux, le pétitionnaire devra prendre l'attache de la Direction Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) afin de déterminer les dispositions à prendre pour la mise en place d'un système d'assainissement des eaux usées conforme aux dispositions des arrêtés du 22 juin 2007 et du 07 septembre 2009.
- Avant tout début des travaux, le pétitionnaire devra prendre l'attache de la Direction Environnement, Sécurité et Eau Agricole (Service Assainissement Pluvial) de la Municipalité afin de déterminer les dispositions à prendre en matière d'évacuation des eaux pluviales.
- Avant tout début des travaux, le pétitionnaire devra prendre l'attache de la Direction Environnement, Sécurité et Eau Agricole de la Municipalité afin de déterminer les dispositions à prendre pour la mise en place d'une bouche ou poteau d'incendie à moins de 200 mètres de l'opération.

CASUD - Représentée par Monsieur le Président, André THIEN AH KOON
« Réhabilitation du refuge et Extension de la fourrière »

N.B. : Le présent arrêté ne vaut pas autorisation d'exploitation d'un établissement classé délivrée par la Préfecture.

TAMPON le 24 AVR. 2020

Par délégation de fonction,
Laurence MONDON
2^{ème} Adjointe



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

RECOMMANDATION IMPORTANTE : le demandeur devra se prémunir d'une réserve d'eau potable pour pallier momentanément à un (e) éventuel(le) déficit (défaillance) dans l'approvisionnement de la Commune, notamment en période cyclonique.

Conditions dans lesquelles la présente autorisation devient exécutoire :

Vous pouvez commencer les travaux autorisés dès la date à laquelle cette autorisation vous a été notifiée, sauf dans le(s) cas particulier(s) suivant (s) :

- une autorisation relevant d'une autorité décentralisée n'est exécutoire qu'à compter de la date à laquelle elle a été transmise au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit vous informer de la date à laquelle cette transmission a été effectuée.
- si votre projet est situé dans un site inscrit vous ne pouvez commencer les travaux qu'après l'expiration d'un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.
- si l'arrêté mentionne que votre projet fait l'objet d'une prescription d'archéologie préventive alors les travaux ne peuvent pas être entrepris avant l'exécution des prescriptions d'archéologie préventive.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **COMMENCEMENT DES TRAVAUX ET AFFICHAGE:** les travaux peuvent démarrer dès que l'autorisation est exécutoire. L'autorisation doit être affichée sur le terrain pendant toute la durée du chantier. L'affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres de manière à être visible depuis la voie publique. Il doit indiquer le nom, la raison ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, et s'il y a lieu la superficie du terrain, la surface de plancher autorisée ainsi que la hauteur de la construction par rapport au sol naturel. Il doit également indiquer l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté. L'affichage doit également mentionner qu'en cas de recours administratif ou de recours contentieux d'un tiers contre cette autorisation, le recours devra être notifié sous peine d'irrecevabilité à l'autorité qui a délivré l'autorisation, ainsi qu'à son bénéficiaire.
 - **DUREE DE VALIDITE :** L'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de trois ans à compter de la notification de l'arrêté. Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. L'autorisation peut être prorogée, c'est à dire que sa durée de validité peut être prolongée, sur demande présentée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres et les taxes et participations applicables au terrain n'ont pas évolué. Vous devez formuler votre demande de prorogation sur papier libre, en joignant une copie de l'autorisation que vous souhaitez faire proroger. Votre demande en double exemplaire doit être :
 - soit adressée au maire par pli recommandé, avec demande d'avis de réception postal,
 - soit déposée contre décharge à la mairie.
 - **DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensevelissement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.
 - **OBLIGATION DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES :** cette assurance doit être souscrite par la personne physique ou morale dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du code civil, dans les conditions prévues par les articles L.241-1 et suivants du code des assurances.
 - **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).
- Les tiers peuvent également contester cette autorisation devant le tribunal administratif compétent. Le délai de recours contentieux court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain conformément aux dispositions ci-dessus.

Déclaration d'Ouverture de Chantier

Vous devez utiliser ce formulaire pour :

Déclarer que vous avez commencé les travaux ou aménagements autorisés.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue en mairie

Le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis

Permis de construire ➔ N° **PC 974422 19 A0360**

Permis d'aménager ➔ N° _____

2 - Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier :

Vous êtes une personne morale : **CASUD « Réhabilitation du refuge et extension de la fourrière »**

N° de SIRET : **249740085**

Catégorie juridique : _____

Représentant de la personne morale : **Monsieur le Président, André THIEN AH KOON**

3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du (ou des) co-titulaire (s) de l'autorisation.)

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le titulaire habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ @ _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, à défaut, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Déclaration d'Ouverture de Chantier

4 – Ouverture de chantier

➔ N° PC 974422 19 A0360

Je déclare le chantier ouvert depuis le : ___ / ___ / _____

Pour la totalité des travaux

Pour une tranche des travaux

Veillez préciser quels sont les aménagements ou constructions commencés :

L'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ? oui non

Surface de plancher créée (en m²) : _____

Nombre de logements commencés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____

Répartition du nombre de logements commencés par type de financement

Logement Locatif Social : _____

Accession Aidée (hors prêt à taux zéro) : _____

Prêt à taux zéro : _____

Autres financements : _____

Je certifie exactes les informations ci-dessus

A, _____

Le : _____

Signature du (ou des) déclarant(s)

Votre déclaration établie en trois exemplaires devra être déposée en mairie du lieu du projet.

Informations : Outre qu'il comporte des risques liés à un accident ou une malfaçon toujours possible, le recours à un travailleur non déclaré est passible des sanctions prévues par les articles L -362- et R -362-3 du Code du Travail. Au moment de l'ouverture du chantier le bénéficiaire doit être en possession de la preuve qu'il a souscrit une assurance dommage-ouvrage : à défaut, il encourt des sanctions pénales, sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, , appartement, local commercial, etc..) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création des surfaces nouvelles ou le changement de destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2,10,15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code Général des Impôts.

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Déclaration d'Ouverture de Chantier

Vous devez utiliser ce formulaire pour :

Déclarer que vous avez commencé les travaux ou aménagements autorisés.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue en mairie

Le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis

Permis de construire ➔ N° PC 974422 19 A0360

Permis d'aménager ➔ N°

2 – Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier :

Vous êtes une personne morale : **CASUD « Réhabilitation du refuge et extension de la fourrière »**

N° de SIRET : **249740085**

Catégorie juridique : _____

Représentant de la personne morale : **Monsieur le Président, André THIEN AH KOON**

3 – Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du (ou des) co-titulaire (s) de l'autorisation.)

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le titulaire habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ @ _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, à défaut, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Déclaration d'Ouverture de Chantier

4 – Ouverture de chantier

➔ N° PC 974422 19 A0360

Je déclare le chantier ouvert depuis le : ___ / ___ / _____

Pour la totalité des travaux

Pour une tranche des travaux

Veillez préciser quels sont les aménagements ou constructions commencés :

L'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ?

oui

non

Surface de plancher créée (en m²) : _____

Nombre de logements commencés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____

Répartition du nombre de logements commencés par type de financement

Logement Locatif Social : _____

Accession Aidée (hors prêt à taux zéro) : _____

Prêt à taux zéro : _____

Autres financements : _____

Je certifie exactes les informations ci-dessus

A, _____

Le : _____

Signature du (ou des) déclarant(s)

Votre déclaration établie en trois exemplaires devra être déposée en mairie du lieu du projet.

Informations : Outre qu'il comporte des risques liés à un accident ou une malfaçon toujours possible, le recours à un travailleur non déclaré est passible des sanctions prévues par les articles L -362- et R -362-3 du Code du Travail. Au moment de l'ouverture du chantier le bénéficiaire doit être en possession de la preuve qu'il a souscrit une assurance dommage-ouvrage : à défaut, il encourt des sanctions pénales, sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, , appartement, local commercial, etc..) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création des surfaces nouvelles ou le changement de destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2,10,15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code Général des Impôts.

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Déclaration d'Ouverture de Chantier

Vous devez utiliser ce formulaire pour :

Déclarer que vous avez commencé les travaux ou aménagements autorisés.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue en mairie

Le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis

Permis de construire ➔ N° **PC 974422 19 A0360**

Permis d'aménager ➔ N° _____

2 – Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier :

Vous êtes une personne morale : **CASUD « Réhabilitation du refuge et extension de la fourrière »**

N° de SIRET : **249740085**

Catégorie juridique : _____

Représentant de la personne morale : **Monsieur le Président, André THIEN AH KOON**

3 – Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du (ou des) co-titulaire (s) de l'autorisation.)

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le titulaire habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____@_____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, à défaut, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Déclaration d'Ouverture de Chantier

4 – Ouverture de chantier		➔ N° PC 974422 19 A0360
Je déclare le chantier ouvert depuis le : ___ / ___ / _____		
<input type="checkbox"/> Pour la totalité des travaux	<input type="checkbox"/> Pour une tranche des travaux Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions commencés :	
L'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Surface de plancher créée (en m ²) : _____		
Nombre de logements commencés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____		
Répartition du nombre de logements commencés par type de financement		
<input type="checkbox"/> Logement Locatif Social : _____		
<input type="checkbox"/> Accession Aidée (hors prêt à taux zéro) : _____		
<input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro : _____		
<input type="checkbox"/> Autres financements : _____		

Je certifie exactes les informations ci-dessus	
A, _____	Signature du (ou des) déclarant(s)
Le : _____	
Votre déclaration établie en trois exemplaires devra être déposée en mairie du lieu du projet.	

Informations : Outre qu'il comporte des risques liés à un accident ou une malfaçon toujours possible, le recours à un travailleur non déclaré est passible des sanctions prévues par les articles L -362- et R -362-3 du Code du Travail. Au moment de l'ouverture du chantier le bénéficiaire doit être en possession de la preuve qu'il a souscrit une assurance dommage-ouvrage : à défaut, il encourt des sanctions pénales, sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, , appartement, local commercial, etc..) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création des surfaces nouvelles ou le changement de destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2,10,15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code Général des Impôts.

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux

Vous devez utiliser ce formulaire pour :

Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement
Déclarer que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction
Déclarer que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue en mairie

Le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis

Permis de construire ➔ N° PC 974422 19 A0360

Permis d'aménager ➔ N°

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménagement a été autorisé les travaux de finition des voiries ? Oui Non

Si oui, date de finition des voiries fixées au : _____

2 – Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier :

Vous êtes une personne morale : **CASUD « Réhabilitation du refuge et extension de la fourrière »**

N° de SIRET : **249740085**

Catégorie juridique : _____

Représentant de la personne morale : **Monsieur le Président, André THIEN AH KOON**

3 – Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du (ou des) co-titulaire (s) de l'autorisation.)

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le titulaire habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ @ _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, à défaut, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux

4 – Achèvement des Travaux		➔ N° PC 974422 19 A0360
Chantier achevé le : ___ / ___ / _____		
Ensemble des divisions effectué le : ___ / ___ / _____		
Changement de destination effectué le : ___ / ___ / _____		
<input type="checkbox"/> Pour la totalité des travaux	<input type="checkbox"/> Pour une tranche des travaux Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :	
Surface de plancher créée (en m ²) : _____		
Nombre de logements terminés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____		
Répartition du nombre de logements commencés par type de financement		
<input type="checkbox"/> Logement Locatif Social : _____		
<input type="checkbox"/> Accession Aidée (hors prêt à taux zéro) : _____		
<input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro : _____		
<input type="checkbox"/> Autres financements : _____		

J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'autorisation (permis ou non opposition à la déclaration préalable) ¹	
A, _____	A, _____
Le : _____	Le : _____
Signature du (ou des) déclarant(s)	Signature de l'architecte (ou de l'agréé en architecture) s'il a dirigé les travaux.

Pièces à joindre (cocher les pièces jointes à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) :

AT.1 – L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. R.111-19-21 du code de la construction et de l'habitation ;

AT.2 – Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R.111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée du document prévu à l'article L.112-19 de ce code, établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L.111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et para cycloniques prévues par l'article L.563-1 du code de l'environnement (art R-462-4 du Code de l'Urbanisme).

AT.3 - L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R-111-20-3 du Code de la Construction et de l'Habitation (art. R-462-4-1 du Code de l'Urbanisme).

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée :

- soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune ;
- soit déposé contre décharge à la mairie.

A compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de **trois mois** pour contester la conformité des travaux au permis ou de la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R.462-7 du code de l'urbanisme².

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination de surface existante. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales,

cochez la case ci-contre :

1 La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.

2 Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans le secteur sauvegardé, dans un site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.

Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux

Vous devez utiliser ce formulaire pour :

Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement
Déclarer que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction
Déclarer que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue en mairie

Le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis

Permis de construire ➔ N° **PC 974422 19 A0360**

Permis d'aménager ➔ N° _____

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménagement a été autorisé les travaux de finition des voiries ? Oui Non

Si oui, date de finition des voiries fixées au : _____

2 – Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier :

Vous êtes une personne morale : **CASUD « Réhabilitation du refuge et extension de la fourrière »**

N° de SIRET : **249740085**

Catégorie juridique : _____

Représentant de la personne morale : **Monsieur le Président, André THIEN AH KOON**

3 – Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du (ou des) co-titulaire (s) de l'autorisation.)

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le titulaire habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ @ _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, à défaut, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux

4 – Achèvement des Travaux		➔ N° PC 974422 19 A0360
Chantier achevé le : ___ / ___ / _____		
Ensemble des divisions effectué le : ___ / ___ / _____		
Changement de destination effectué le : ___ / ___ / _____		
<input type="checkbox"/> Pour la totalité des travaux	<input type="checkbox"/> Pour une tranche des travaux Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :	
Surface de plancher créée (en m ²) : _____		
Nombre de logements terminés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____		
Répartition du nombre de logements commencés par type de financement		
<input type="checkbox"/> Logement Locatif Social : _____		
<input type="checkbox"/> Accession Aidée (hors prêt à taux zéro) : _____		
<input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro : _____		
<input type="checkbox"/> Autres financements : _____		

J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'autorisation (permis ou non opposition à la déclaration préalable) ¹	
A, _____	A, _____
Le : _____	Le : _____
Signature du (ou des) déclarant(s)	Signature de l'architecte (ou de l'agréé en architecture) s'il a dirigé les travaux.

Pièces à joindre (cocher les pièces jointes à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) :

AT.1 – L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. R.111-19-21 du code de la construction et de l'habitation ;

AT.2 – Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R.111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée du document prévu à l'article L.112-19 de ce code, établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L.111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et para cycloniques prévues par l'article L.563-1 du code de l'environnement (art R-462-4 du Code de l'Urbanisme).

AT.3 - L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R-111-20-3 du Code de la Construction et de l'Habitation (art. R-462-4-1 du Code de l'Urbanisme).

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée :

- soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune ;
- soit déposé contre décharge à la mairie.

A compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de **trois mois** pour contester la conformité des travaux au permis ou de la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R.462-7 du code de l'urbanisme².

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination de surface existante. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales,

cochez la case ci-contre :

1 La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.
2 Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans le secteur sauvegardé, dans un site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.

Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux

Vous devez utiliser ce formulaire pour :

Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement
Déclarer que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction
Déclarer que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue en mairie

Le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis

Permis de construire ➔ N° **PC 974422 19 A0360**

Permis d'aménager ➔ N° _____

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménagement a été autorisé les travaux de finition des voiries ? Oui Non

Si oui, date de finition des voiries fixées au : _____

2 - Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier :

Vous êtes une personne morale : **CASUD « Réhabilitation du refuge et extension de la fourrière »**

N° de SIRET : **249740085**

Catégorie juridique : _____

Représentant de la personne morale : **Monsieur le Président, André THIEN AH KOON**

3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du (ou des) co-titulaire (s) de l'autorisation.)

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le titulaire habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____@_____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, à défaut, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux

4 – Achèvement des Travaux

➔ N° PC 974422 19 A0360

Chantier achevé le : ___ / ___ / _____

Ensemble des divisions effectué le : ___ / ___ / _____

Changement de destination effectué le : ___ / ___ / _____

Pour la totalité des travaux

Pour une tranche des travaux

Veillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :

Surface de plancher créée (en m²) : _____

Nombre de logements terminés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____

Répartition du nombre de logements commencés par type de financement

Logement Locatif Social : _____

Accession Aidée (hors prêt à taux zéro) : _____

Prêt à taux zéro : _____

Autres financements : _____

J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'autorisation (permis ou non opposition à la déclaration préalable)¹

A, _____

A, _____

Le : _____

Le : _____

Signature du (ou des) déclarant(s)

Signature de l'architecte (ou de l'agréé en architecture) s'il a dirigé les travaux.

Pièces à joindre (cocher les pièces jointes à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) :

AT.1 – L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. R.111-19-21 du code de la construction et de l'habitation ;

AT.2 – Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R.111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée du document prévu à l'article L.112-19 de ce code, établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L.111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et para cycloniques prévues par l'article L.563-1 du code de l'environnement (art R-462-4 du Code de l'Urbanisme).

AT.3 - L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R-111-20-3 du Code de la Construction et de l'Habitation (art. R-462-4-1 du Code de l'Urbanisme).

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée :

- soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune ;
- soit déposé contre décharge à la mairie.

A compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de **trois mois** pour contester la conformité des travaux au permis ou de la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R.462-7 du code de l'urbanisme².

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination de surface existante. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales,

cochez la case ci-contre :

1 La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.

2 Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans le secteur sauvegardé, dans un site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.